

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de VINCENNES

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juin 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

- Hauteur de construction limitée (maximale) $\times \times \times$
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale restreint au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de bonne desserte

10 $\times \times \times$ Hauteur en mètre